

RAPPORT ANNUEL 2019-2020

École Du Moulin



ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le mercredi 10 juin 2020

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à exprimer toute ma reconnaissance envers les membres de l'équipe-école Du Moulin pour leur précieuse contribution à la concrétisation et à l'évaluation du projet éducatif et du plan d'action.

Merci à vous, chers membres du Conseil d'établissement, pour votre dynamisme, les riches échanges, les différents regards portés, les judicieux conseils et les prises de décision. Un merci tout particulier à notre présidente, madame Josée Marc-Aurèle, pour sa généreuse collaboration, son énergie et son enthousiasme.

« Pour éduquer un enfant, ça prend tout un village ».

Proverbe sénégalais

« Ça prend des enfants pour faire grandir les adultes,
si ces derniers sont consentants ».

Fred Pellerin

Liette Jodoin
Directrice

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	1
INTRODUCTION	4
PREMIÈRE PARTIE : ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF.....	5
1.1 Présentation de l'établissement.....	5
1.2 L'évaluation de l'atteinte de chacun des objectifs du projet éducatif.....	6
1.3 Analyse de la situation.....	7
a) Rapport annuel de l'école : an 1.....	9
DEUXIÈME PARTIE: ÉVALUATION DU PLAN DE LUTTE POUR CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION.....	13
2.1 Portrait de la situation.....	13
2.2 Grille d'analyse et de rétroaction du plan de lutte 2019-2020	18
TROISIÈME PARTIE : RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.....	23
SIGNATURE.....	24



INTRODUCTION

C'est avec fierté que nous vous présentons le rapport annuel 2019-2020 de l'école Du Moulin, fruit d'une démarche de réflexion concertée et approfondie. Par son contenu, ce bilan se veut un outil de reddition de comptes pour le personnel, les parents et la communauté que dessert l'école. Il présente succinctement l'établissement et l'évaluation de l'atteinte de chacun des objectifs du projet éducatif. Il rend compte également de ses valeurs et, de surcroît, il traduit les efforts déployés par tout le personnel pour offrir un enseignement et un encadrement de qualité.

En première partie, nous vous présenterons des informations sur notre établissement et le contexte dans lequel il évolue. Dans les deux sections suivantes, vous prendrez connaissance de l'évaluation de l'atteinte de chacun des objectifs du projet éducatif ainsi que de l'évaluation du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation. La dernière partie du document présente le rapport annuel des activités du Conseil d'établissement dans laquelle est présentée une brève analyse des décisions marquantes prises durant l'année.

Comme notre passion est orientée vers les élèves, ce rapport met en lumière nos véritables couleurs qui se définissent par une forte volonté de tous les intervenants du milieu et des parents de partager une vision et des valeurs communes. Nous désirons ainsi travailler en harmonie pour conduire les élèves sur le chemin de la réussite, de la bienveillance et du bonheur.

Veuillez noter que des copies de ce bilan seront distribuées, sur demande, aux gens du milieu. Le rapport annuel sera également disponible sur le site de l'école à compter du 11 juin 2020.

Bonne lecture!

PREMIÈRE PARTIE

L'évaluation du projet éducatif

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Présentation de l'établissement

Notre établissement, d'ordre d'enseignement primaire, est situé au cœur d'un très beau quartier résidentiel de Sainte-Julie. L'école a été inaugurée en 1982. Elle comptait, au départ, une quinzaine de groupes classe ainsi que quelques groupes en adaptation scolaire. En 1998, l'école fut agrandie de neuf locaux supplémentaires étant donné l'augmentation marquée de la clientèle scolaire dans le secteur de Sainte-Julie.

Les environs de l'établissement sont verts et agréables. Les élèves ont accès à des aires de jeux sécuritaires et fort intéressantes. Au fil des ans, l'école a développé un partenariat avec la ville de Sainte-Julie. Pour le plus grand bénéfice de nos élèves, l'entente leur permet de profiter d'un terrain de jeux (parc), de jeux d'eau et d'aires pour pratiquer différents sports.

Pour l'année 2019-2020, nous avons accueilli 451 élèves de 4 à 12 ans répartis de la façon suivante :

- 10 élèves à l'éducation préscolaire 4 ans EHDAA (deux groupes);
- 58 élèves au préscolaire 5 ans régulier (trois groupes);
- 41 élèves en classe d'enseignement spécialisé pour le développement global (quatre classes);
- 342 élèves au primaire répartis en 14 groupes sous la supervision des titulaires et des spécialistes qui en ont la responsabilité.

Tous les élèves en classe ordinaire proviennent du secteur et la plupart de familles favorisées et scolarisées qui disposent, de façon générale, d'un environnement culturel riche et stimulant. Quant aux élèves des classes d'enseignement spécialisé, certains proviennent du secteur et d'autres de l'ensemble du territoire de la Commission scolaire des Patriotes. Parmi nos élèves, certains se rendent à pied, d'autres par autobus ou par transport adapté.

Une équipe de 18 titulaires dispense les divers programmes de cours du secteur régulier en conformité avec le Programme de formation de l'école québécoise. Nous comptons également, parmi les membres du personnel, trois enseignantes à temps partiel, six spécialistes, quatre orthopédagogues, une directrice, une directrice adjointe, deux secrétaires, deux concierges, une technicienne en service de garde, 11 éducatrices et un éducateur en service de garde, huit techniciennes en éducation spécialisée et six préposées aux élèves handicapés. De plus, une équipe de professionnelles dont deux orthophonistes, une psychologue, une psychoéducatrice et une ergothérapeute (uniquement pour les élèves du préscolaire, de la première année et des classes d'enseignement spécialisé pour le développement global) s'adjoint à notre communauté éducative afin d'aider les élèves en difficulté et de contribuer à leur réussite ainsi qu'à leur bien-être. Les services d'un hygiéniste dentaire, d'une infirmière et d'une travailleuse sociale sont également offerts (pour plus d'information, prière de se référer au [projet éducatif](#)).

1.2 L'évaluation de l'atteinte de chacun des objectifs du projet éducatif

Bien que la situation de notre école soit positive en ce qui a trait aux résultats scolaires de nos élèves, nous devons poursuivre nos réflexions et notre analyse afin de mieux soutenir et accompagner nos élèves vulnérables en lecture, en écriture et en mathématique. Dans cet esprit, les membres de l'équipe-école ont décidé de porter un regard critique sur nos zones de performance et de vulnérabilité en vue d'une amélioration continue. Ainsi, nous avons pu mettre en lumière l'influence directe de ces zones sur la réussite et la persévérance de nos élèves.

À l'instar du Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Patriotes (PEVR) qui comporte trois orientations correspondant aux axes de la Politique de la réussite éducative du MEES, celles développées dans notre projet éducatif visent le soutien de l'élève dans l'atteinte de son plein potentiel en lecture et en écriture ainsi qu'à lui offrir un milieu ouvert, bienveillant, stimulant, sain et sécuritaire.

Notre projet éducatif est donc constitué de **trois enjeux** et de **trois orientations** d'importance issus d'une analyse sérieuse et qui tient compte de notre **mission**, de notre **vision** et de nos **valeurs**. Ces dernières sont traduites par des **objectifs** afin de les centrer sur les élèves en vue de nous permettre d'accroître le champ des possibles. Notre objectif est de mettre au cœur de notre démarche l'amélioration de l'apprentissage des élèves.

Après avoir défini le contexte, choisi les orientations et les objectifs, l'école a mis en œuvre des **initiatives (moyens)** notées dans notre **plan d'action** pour atteindre les objectifs identifiés et en assumer le suivi favorisant ainsi l'adéquation entre les objectifs et les moyens. Les enseignants ainsi que la direction ont utilisé des outils de suivi de gestion (tableaux de suivi, tableaux de bord, Lumix, etc.) et ont observé, périodiquement, la progression des résultats des élèves. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des initiatives mises en place.

L'évaluation de l'atteinte de chacun des objectifs du projet éducatif est présentée dans le canevas de la page suivante. Elle est réalisée en comparant la variation de l'indicateur de chaque objectif depuis la situation initiale (inscrite au projet éducatif) et la même donnée actualisée pour l'année scolaire en cours (résultats au 2^e bulletin).

Les initiatives notées au plan d'action seront révisées annuellement en fonction de l'évaluation du projet éducatif. Il deviendra donc incontournable de juger de la pertinence des actions mises en œuvre chaque année.

« Faire un meilleur avenir avec les éléments élargis du passé. »
Goethe

« Chaque jour, chaque élève, une réussite! »

1.3 L'analyse de la situation

Pour l'année scolaire 2019 – 2020, les résultats présentés aux pages suivantes tiennent compte des élèves des classes régulières et des élèves des classes d'enseignement spécialisé pour le développement global.

Pour les fins de l'analyse, nous avons considéré qu'un élève à risque avait un résultat entre 60% et 69%.

Objectif 1

D'ici juin 2022, augmenter de 5% le nombre des élèves de la 3^e à la 6^e année qui se sentent en sécurité à l'école (orientation 3 du PEVR).

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie, nous n'avons pu procéder au sondage tel que convenu cette année afin d'évaluer le sentiment de sécurité des élèves de la 3^e à la 6^e année. Il nous est donc impossible d'évaluer l'impact de cette action. Cet objectif fera objet d'étude l'an prochain.

Cependant, il importe de mentionner que les moyens notés au plan d'action ont tous été mis en place dont :

- L'enseignement explicite des comportements attendus;
- L'établissement d'un climat propice à la réussite et aux apprentissages par la mise en place de moment d'échange dans chacune des classes;
- L'offre des activités école rassembleuses, des activités parascolaires variées qui intéressent les jeunes et particulièrement les plus vulnérables.

Force est de constater que l'appropriation de notre nouveau mode de vie et son application avec cohérence et constance demeure un défi pour tous les intervenants du milieu. Ce nouvel outil d'encadrement constitue un changement majeur dans nos pratiques.

Objectif 2

D'ici juin 2022, réduire de 25% la proportion des filles qui sont en échec ou dont la réussite est à risque en français lecture, 1^{re} année (orientation 1 du PEVR).

Les données amassées pour l'analyse sont partielles puisque nous avons tenu compte des résultats des élèves du deuxième bulletin. À la lecture des résultats, il appert qu'environ une fille sur huit vit des difficultés en lecture. Notre cible n'est donc pas atteinte. Nous croyons fermement qu'avec les moyens mis au plan d'action pour améliorer la situation, nous devrions constater une augmentation des résultats à court terme. Nous avons déterminé nos priorités d'action en nous appuyant sur des moteurs efficaces, à savoir les études probantes validées par la recherche dont l'implantation du modèle RàI à trois niveaux (réponse à l'intervention), le travail collaboratif, le décloisonnement, l'enseignement explicite des stratégies en lecture, le développement des stratégies cognitives et métacognitives, le dépistage précoce des élèves au préscolaire et au 1^{er} cycle, l'évaluation de la fluidité, trois fois par année, pour tous les élèves

et la rééducation en orthopédagogie. À cela, nous ajoutons que le pistage à l'aide de grilles a été réalisé durant l'année par les enseignantes et les orthopédagogues afin de suivre étroitement la progression des apprentissages des élèves.

Nous jugeons ces initiatives porteuses et désirons les conserver. L'avenir nous dira si elles permettent d'avoir un effet significatif sur la réussite de nos jeunes apprenantes.

Objectif 3

D'ici juin 2022, augmenter de 1% les taux de réussite de fin d'année des élèves des 2^e et 3^e années du primaire en écriture (orientation 1 du PEVR).

Concernant ce dernier objectif lié à l'écriture, nos données sont également partielles puisque nous avons considéré les résultats au sommaire du 2^e bulletin. En ce qui a trait aux élèves de la 3^e année, nous atteignons notre cible fixée à 96,1%. À contrario, le résultat des élèves de la 2^e année est en deçà de la cible établie. À l'instar de l'objectif précédent, les initiatives ont été déterminées en s'appuyant sur les études probantes validées par la recherche. Elles ont également toutes été mises en place par le personnel enseignant. En voici une brève énumération :

- Faire écrire fréquemment de courtes situations signifiantes et authentiques en offrant des rétroactions fréquentes aux élèves;
- Privilégier le travail collaboratif;
- Enseigner explicitement des stratégies d'écriture à travers des contextes variés qui rejoignent les intérêts des élèves;
- Développer des stratégies cognitives et métacognitives;
- Enseigner l'écriture sous différentes formes en mettant l'emphase sur l'orthographe d'usage, les accords grammaticaux;
- Enseigner les règles orthographiques;
- Enseigner la structure de phrase à l'aide de manipulation visuelle;
- Fournir des outils aux élèves;
- Rééducation en orthopédagogie.

Toutes les initiatives notées au plan d'action ont été mises en place cette année, et ce, pour chaque objectif. Aucune modification ne sera apportée pour la prochaine année aux initiatives, car nous souhaitons poursuivre l'implantation des nouvelles pratiques pédagogiques instaurées cette année.

RAPPORT ANNUEL DE L'ÉCOLE : ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE DU MOULIN

NOTRE MISSION :	À l'école Du Moulin, les intervenants du milieu ont pour mission de favoriser le développement d'êtres humains sensés et sensibles, créatifs et réfléchis qui partageront à leur tour passion et humanité.
NOTRE VISION :	À l'école Du Moulin, nous aspirons à développer une école fondée sur le «ROC» où l'espoir de réussir est permis pour tous nos jeunes apprenants.
NOS VALEURS :	Respect, Ouverture, Collaboration



RÉSUMÉ GLOBAL

Orientation	Objectif	Indicateur	Situation initiale	Situation actuelle	Évaluation	Tendance	Modification au Plan d'action pour la prochaine année pour poursuivre sur la bonne voie ou pour redresser la situation (équipe-école)
Orientation I	Objectif I.1	Le pourcentage d'élèves de la 3 ^e à la 6 ^e année qui se sentent en sécurité à l'école	85%	Le sondage n'a pu être présenté aux élèves de 3 ^e à la 6 ^e année	À venir en juin (CÉ)	Nous ne pouvons pas dégager de tendance pour l'an I	Concernant cet objectif, il est impossible d'évaluer l'impact de nos actions cette année puisque le sondage n'a pas été complété par les élèves compte tenu de l'arrêt des cours le 13 mars.



Orientation	Objectif	Indicateur	Situation initiale	Situation actuelle	Évaluation	Tendance	Modification au plan d'action
Orientation 2	Objectif 2.1	Pourcentage des filles à risque ou en échec en lecture (1 ^{re} année)	17,85%	23,5%	●	Aucune amélioration significative	<p>Pour être en réussite, nous devrions diminuer de 25 % le nombre de filles à risque ou en échec. Ce qui équivaut à un maximum de 13,39 % soit deux filles en échec ou à risque pour cette année.</p> <p>Comme nous avons 17 filles sur 46 élèves, ceci constitue un faible échantillon. Suite aux résultats de la 2^e étape, quatre filles sont à risque et/ou en échec.</p> <p>* À noter qu'il n'y a pas de fille d'âge 1^{re} année dans le groupe 986 (enseignement spécialisé pour le développement global).</p> <p>Aucune modification au plan d'action ne sera apportée pour la prochaine année, car nous souhaitons poursuivre l'implantation des nouvelles pratiques pédagogiques instaurées cette année.</p>



Orientation	Objectif	Indicateur	Situation initiale	Situation actuelle	Évaluation	Tendance	Modification au plan d'action
Orientation 3	Objectif 3.1	Les taux de réussite au sommaire de fin d'année des élèves des 2e et 3e années pour la compétence écrire des textes variés	2 ^e année : 95,08% 3 ^e année : 88,16%	2 ^e : 83,9% 3 ^e : 96,1%	 	Aucune amélioration significative Amélioration	Aucune modification au plan d'action ne sera apportée pour la prochaine année, car nous souhaitons poursuivre l'implantation des nouvelles pratiques pédagogiques instaurées cette année.



DEUXIÈME PARTIE

Évaluation du Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

2.1 Portrait de la situation

La loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école est entrée en vigueur le 15 juin 2012. L'application de cette loi oblige les directions d'écoles à élaborer un Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence qui tient compte de la réalité de chaque milieu.

L'actualisation du Plan de lutte est réalisée en tenant compte de la vision et des valeurs énoncées dans le Projet éducatif de l'école (interrelation entre les deux documents). Sa révision se fait annuellement par les membres de l'équipe-école. De plus, considérant les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2020, le conseil d'établissement doit adopter le Plan de lutte en considérant les recommandations de la direction et l'évaluation globale de son efficacité.

Ce document, tel que spécifié à l'article 75.1 de la LIP, comporte **neuf éléments obligatoires** soit l'analyse de la situation, les mesures préventives, la collaboration des parents, les modalités pour signaler, les actions à prendre, la confidentialité, les mesures de soutien et d'encadrement, les sanctions disciplinaires et le suivi (pour plus d'information, prière de se référer au [Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école](#)).

Ces éléments sont articulés en fonction de regrouper et de structurer toutes les interventions de prévention, les interventions dirigées et ciblées dans un but commun de contrer l'intimidation et la violence à l'école. Concrètement, notre Plan de lutte comprend les actions mises en place par les membres de l'équipe-école. Son évaluation nous permet donc de juger de son efficacité et d'y apporter des correctifs en vue de son amélioration.

En complément d'information, en début d'année, par un message des enseignants et un rappel de la direction, les élèves et leurs parents sont invités à lire le Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation à l'école. Celui-ci est déposé sur le site web de l'école en deux versions (version longue et version abrégée).

En ce qui a trait au protocole d'intervention face aux situations d'intimidation celui-ci est inscrit dans l'agenda de l'élève.

Élément 1 : le portrait de l'intimidation et de la violence dans l'école (analyse de la situation).

Les manifestations les plus fréquentes observées sont les suivantes :

- Manifestation de violence verbale (insultes, humiliations et exclusions) : davantage observée chez les filles que chez les garçons (cour d'école, transitions, service de garde et transport scolaire).

- Manifestation de violence physique : majoritairement des garçons envers d'autres garçons (cour d'école : tirailage et bousculades).
- Les nombreux événements conflictuels ou taquineries observés autant chez les filles que les garçons sont souvent causés par des jeux qui dégénèrent ou par un manque d'autocontrôle remarqué chez certains élèves (pour tous les cycles). Ils surviennent principalement dans la cour d'école et au service de garde.

Manifestations très faibles :

- Intimidation et cyberintimidation, autant par les filles que par les garçons (manifestations observées principalement chez les élèves du 3^e cycle).
- Manifestations discriminatoires (manifestations observées principalement chez les élèves du 3^e cycle).

Après avoir analysé la situation d'intimidation dans notre établissement, les priorités d'action sont les suivantes :

- Les membres du comité encadrement qui ont la responsabilité de la prévention et le traitement de l'intimidation et de la violence à l'école doivent poursuivre le travail amorcé l'an passé en lien avec l'application des moyens proposés au nouveau mode de vie (les membres se sont réunis au moins à cinq reprises cette année).
- Administrer un sondage annuellement aux élèves de la 3^e à la 6^e année afin de connaître leur sentiment de sécurité.
- Continuer d'outiller nos élèves afin de les amener à gérer leurs conflits pacifiquement (rencontres en groupe, en sous-groupes ou en individuel afin de développer les habiletés sociales, jeux dirigés lors des récréations, etc.).
- Continuer de développer les comportements empathiques, bienveillants, d'autocontrôle et de la gestion des émotions (colère) en offrant des ateliers d'habiletés sociales et des routines préventives pour certains élèves vulnérables ciblés.
- L'hiver, conserver dans la cour la zone Z où le tirailage est permis.
- Continuer à encourager les enfants à dénoncer et à mettre en place de nouveaux moyens pour signaler un conflit et/ou une situation d'intimidation.

Recommandations pour l'année scolaire 2020-2021 :

- Mieux planifier les activités de sensibilisation à l'intimidation à tous les niveaux scolaires.
- Rendre l'organisation davantage optimale lors des récréations : offrir aux élèves des jeux organisés et supervisés par les techniciennes en éducation spécialisée et les enseignants et permettre du prêt de matériel en tout temps.
- Réorganiser les zones de surveillance.
- Ajouter des intervenants lors des moments de surveillance.
- Mise en place du programme *On bouge au cube*.

Élément 2 : Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence

Après avoir analysé les mesures de prévention dans notre établissement, les priorités d'action sont les suivantes :

- Exercer une gestion de classe efficace qui vise le renforcement de comportements positifs et respectueux (tolérance zéro à toute forme d'intimidation).
- Établir un bon climat scolaire par le développement chez nos élèves de valeurs collectives de bienveillance, d'entraide, de collaboration et d'ouverture.
- Enseigner explicitement des bons comportements (ceux attendus) à tous nos élèves.
- Faire respecter le mode de vie avec cohérence par tous les intervenants (retour avec l'élève, interventions, gestes de réparation, communication avec les parents, modalité de suivi, etc.) et des mesures de sécurité (actualisation à chaque année).
- Intégrer la problématique de la violence et de l'intimidation aux activités de classe et aux programmes disciplinaires (causerie, conseils de coopération discussions lors de l'enseignement de la discipline éthique et culture religieuse, enseignement explicite sur le civisme et la civilité, etc.).
- Procéder à des analyses de comportements par les techniciennes en éducation spécialisée (TES) et la psychoéducatrice, interventions préventives et suivis auprès d'élèves (mise en place du modèle de réponse à l'intervention (RàI)) – suivi individuel et ponctuel, gestion de crise ; réinvestissement en classe, au service de garde et dans la cour de récréation.
- Animer différents programmes en classe liés à la prévention (ex. : cyberintimidation, Gang de choix ou conséquences légales, etc.).
- Soutenir les éducatrices du service de garde en matière de gestion de comportements (TES).
- Informer les parents et rechercher leur collaboration (moyens de communication efficaces et variés).
- Utiliser le protocole d'intervention face aux situations d'intimidation (fiche de signalement, registre confidentiel des signalements et des plaintes), le protocole de gestion de crise et du plan de mesures d'urgence (fiches-résumés des mesures d'urgence) et le protocole concernant l'utilisation de mesures contraignantes.
- Offrir de la formation continue pour soutenir les enseignants et les éducatrices en service de garde (attachement, anxiété, estime de soi, etc.).
- Organiser des activités parascolaires et extrascolaires.
- Assurer une bonne transition entre chaque niveau et les cycles : transfert de dossiers, classement des élèves, etc.

Recommandations pour l'année scolaire 2020-2021 :

- Utiliser les nouveaux outils conçus par les membres du comité encadrement en mars dernier en lien avec l'application du nouveau mode de vie. Ces outils seront présentés aux membres de l'équipe-école à la prochaine rentrée scolaire.

- Développer d'autres moyens efficaces et de nouvelles activités pour favoriser de bons comportements chez nos élèves et pour contrer les situations d'intimidation (ex. : respect du mode de vie, proposer des activités qui visent le développement de compétences personnelles et sociales, dont la résolution de conflits. Promouvoir par différentes activités de sensibilisation l'ouverture à la différence).
- Développer une culture de responsabilisation et de protection par l'implication active des jeunes aux projets touchant la prévention contre la violence et l'intimidation.
- Revoir l'organisation des zones de surveillance dans la cour d'école afin qu'elle soit davantage stratégique et active (réf. guide de la surveillance à l'école) - découpage sécuritaire des zones de la cour d'école (ex. : zone de jeux par groupe d'âge, horaire de jeux...).
- Favoriser davantage la cohérence et de la cohésion dans les interventions afin d'exploiter de façon plus efficace les nombreux outils d'encadrement mis en place entre l'école et le service de garde dont le mode de vie.

Élément 3 : Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Après avoir analysé les mesures visant la collaboration des parents, les priorités d'action sont les suivantes :

- Demander aux parents de lire et de signer les contrats dans l'agenda et dans le mode de vie de l'école.
- Demander aux parents de lire le protocole pour contrer l'intimidation et la violence à l'école (agenda).
- Transmettre de l'information aux parents concernant des situations vécues par leur enfant et rechercher leur collaboration. Utiliser des moyens de communication efficaces et variés (ex. : 1^{re} communication, bulletins, rencontres, agenda, courriels, portail, classDojo, appels téléphoniques, babillard au service de garde, le communiqué du mois, etc.).
- Inviter les parents à participer à des plans d'intervention au besoin, à des conférences et à des événements spéciaux à l'école.

Recommandations pour l'année scolaire 2020-2021 :

- Sensibiliser les parents aux termes, concepts et définitions liés à l'intimidation et la violence.
- Faire connaître aux parents les ressources et les partenaires du milieu.

Éléments 4 à 9

Dès le début de l'année, les enseignantes expliquent aux élèves ce qu'est de l'intimidation et de la violence à l'école. Elles incitent les élèves victimes ou témoins de tout événement susceptible d'être de la violence ou de l'intimidation à leur en faire part le plus rapidement possible (dénonciation). De plus,

en cours d'année, les jeunes apprenants sont encouragés régulièrement à se référer à leur titulaire, à leur éducatrice en service de garde ou à l'une des techniciennes en éducation spécialisée lorsqu'une situation survient. Aucune situation n'est banalisée par les membres de l'équipe-école.

Le personnel est informé par la direction de la procédure de signalement dès le début de l'année. Lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence survient, l'intervenante doit en informer la direction rapidement afin qu'elle intervienne avec diligence. L'adulte qui a reçu le signalement analyse les informations relatives à l'événement avec la direction de l'école.

Lorsque l'analyse des faits permet à l'équipe d'établir qu'il y a présence d'intimidation ou qu'il y a eu des gestes de violence, des moyens sont mis en place afin d'aider l'auteur à prendre conscience de ses gestes, pour ensuite adopter des comportements adéquats. Un soutien est assuré à la victime et des mesures de protection sont appliquées. En cas de récurrence, la procédure d'intervention se poursuit selon l'ordre établi (paliers 2 et 3 du modèle Ràl).

Les parents des élèves concernés sont informés promptement par la direction des démarches engagées par l'école pour éviter la récurrence (réf. protocole d'intervention). De plus, cette dernière informe les parents de leur droit de demander de l'assistance de l'analyste au service des parents.

Selon la gravité du geste posé, le personnel de l'école est également avisé des mesures mises en place afin d'intervenir au besoin.

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit que les informations contenues au dossier de l'élève sont confidentielles, notamment celles en lien avec une situation d'intimidation ou de violence. Cela étant, les informations concernant les gestes posés par un élève, les suivis qui ont été faits, l'aide apportée, les sanctions imposées, sont des informations confidentielles. En effet, l'intervention auprès des élèves impliqués (intimidateur, victime, autres acteurs ou témoins) se réalise dans un endroit qui assure la confidentialité.

Il importe de mentionner que les fiches de signalement complétées sont conservées dans le bureau de la direction (réf. : fiche de dénonciation d'une situation de violence).

En terminant, nous pouvons attester sans aucun doute que les moyens mis en place au Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école sont efficaces. En effet, depuis les dernières années, très peu de plaintes ont été colligées dans les fiches de signalement du registre. Nous remarquons que nombre de parents confondent les termes taquinerie, conflit, violence et intimidation. C'est pourquoi nous avons jugé nécessaire de les préciser dans tous nos documents d'encadrement officiels.

Tous les membres de l'équipe-équipe oeuvrent à créer un climat sain, stimulant et sécuritaire pour nos jeunes apprenants. Ces derniers sont placés au centre de nos réflexions et de nos actions en matière d'encadrement. Les élèves trouvent ici toute l'aide nécessaire pour développer leur plein potentiel et s'épanouir. À preuve, les résultats aux sondages administrés lors des deux dernières années confirment que nos élèves et le personnel considèrent que les moyens mis en place pour contrer la violence et l'intimidation sont efficaces et contribuent à créer un fort sentiment de sécurité (réf. : projet éducatif).

Malgré un sentiment de sécurité général important, des actions demeurent à poursuivre et à développer par tous les intervenants du milieu. À ce propos, le conseil d'établissement aura à adopter annuellement le Plan de lutte, après analyse par les membres de l'équipe-école, et ce, afin de favoriser l'atteinte des meilleurs résultats pour nos jeunes apprenants.

2.2 Grille d'analyse et de rétroaction du plan de lutte 2019-2020

MOBILISATION							
	Présence de cet élément				Suite à donner		
	Bien présent			Non présent	Travaux terminés	Mettre à jour	1. À développer 2. À poursuivre chaque année
Mise en place du comité de travail (à chaque année)	4	3	2	1	X		2
Personne désignée pour coordonner les travaux	4	3	2	1	X		2
Prise de position claire de l'équipe-école face à la violence et l'intimidation	4	3	2	1	X		2

ÉLÉMENT 1 : L'ANALYSE DE LA SITUATION							
	Présence de cet élément				Suite à donner		
	Bien présent			Non présent	Travaux terminés	Mettre à jour	1. À développer 2. À poursuivre chaque année
Portrait des manifestations (violence et intimidation) – à chaque année	4	3	2	1		X	2
Données de sources variées (sondage, bilan, manifestations, boîte à commentaires)	4	3	2	1		X	2
Les constats sont nommés (à chaque étape)	4	3	2	1		X	2
Priorités ou objectifs identifiés	4	3	2	1		X	2

ÉLÉMENT 2 : LES MESURES DE PRÉVENTION (RÉFÉRENTIELS)							
	Présence de cet élément				Suite à donner		
	Bien présent			Non présent	Travaux terminés	Mettre à jour	1. À développer 2. À poursuivre chaque année
Règles de vie et mesures de sécurité révisées (à chaque année)	4	3	2	1		X	2
S'assurer que les règles du mode de vie prévoient : 1. Les attitudes et les comportements devant être adoptés en toute circonstance 2. Les gestes et les échanges proscrits 3. Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.	4	3	2	1		X	2
Présentation des modifications des règles de vie (enseignants, intervenants et élèves)	4	3	2	1	X		2
Plan de surveillance stratégique (zones)	4	3	2	1		X	2
Plan d'intervention en situation d'urgence (comité)	4	3	2	1	X		2
Plan d'intervention en situation de crise (comité)	4	3	2	1		X	1
Cadre de référence sur les mesures contraignantes (formation et protocole à rédiger)	4	3	2	1		X	2

ÉLÉMENT 2 : LES MESURES DE PRÉVENTION

	Présence de cet élément				Suite à donner		
	Bien présent			Non présent	Travaux terminés	Mettre à jour	1. À développer 2. À poursuivre chaque année
Compréhension des définitions de la violence et de l'intimidation	4	3	2		X		2
Développement des compétences personnelles et sociales (empathie, civisme, résolution de conflits, etc.)	4	3	2			X	2
Gestion de classe	4	3	2			X	2
Participation des élèves à la vie scolaire	4	3	2			X	1-2
Accueil des élèves et des adultes	4	3	2			X	2
Aménagement, organisation et animation d'activités de prévention	4	3	2			X	1 - 2
Les moments de transitions	4	3	2				2
La mesure Agir tôt	4	3	2				n/a
Aménagement, organisation et animation de la cour d'école	4	3	2				1 - 2

ÉLÉMENT 3 : LES MESURES FAVORISANT LA COLLABORATION DES PARENTS

	Présence de cet élément				Suite à donner		
	Bien présent			Non présent	Travaux terminés	Mettre à jour	1. À développer 2. À poursuivre chaque année
Document explicatif du plan de lutte et position de l'école quant à l'intimidation et la violence (clair et accessible)	4	3	2		X		2
Sensibiliser les parents aux différents termes et aux définitions (conflit, violence, intimidation, etc.)	4	3	2				2
Transmission aux parents des règles de vie de l'école	4	3	2		X		2
S'assurer de la collaboration des parents pour un milieu sain et sécuritaire pour leur enfant	4	3	2				1 - 2
Feuillets d'information sur l'intimidation et la violence à l'école (coin-coin, plan de lutte)	4	3	2		X		2
Modalités variées de communication (Le Moulinet, courriel, rencontre, appel téléphonique, site Web, etc.)	4	3	2				2
Répertoire des ressources pour les parents	4	3	2				2

ÉLÉMENT 4 ET 6 : LES MODALITÉS CONFIDENTIELLES DE DÉCLARATION D'ÉVÉNEMENT

	Présence de cet élément				Suite à donner		
	Bien présent			Non présent	Travaux terminés	Mettre à jour	1. À développer 2. À poursuivre chaque année
Procédure claire de signalement pour les élèves, les parents et tous membres du personnel de l'école (à qui, quand, comment)	4	3	2		X		2

La procédure de signalement est connue de tous	4	3	2	1	X		2
La procédure de signalement est visible et accessible	4	3	2	1		X	1-2
Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté (rôles et responsabilités)	4	3	2	1	X		2
Rapport sommaire au DG (nature et suivi des plaintes) et procédures	4	3	2	1	X		2
Registre des signalements et registre des plaintes	4	3	2	1	X		2
S'assurer que les modalités respectent la confidentialité	4	3	2	1	X		2

ÉLÉMENT 5 : LES ACTIONS MISES EN PLACE

	Présence de cet élément				Suite à donner		
	Bien présent			Non présent	Travaux terminés	Mettre à jour	1. À développer 2. À poursuivre chaque année
Pour l'auteur du geste	4	3	2	1	X		2
Protocole d'évaluation de la récidive	4	3	2	1	X		2
Pour la victime	4	3	2	1	X		2
Pour le témoin	4	3	2	1	X		2
Pour les parents de l'auteur du geste	4	3	2	1	X		2
Pour les parents de la victime	4	3	2	1	X		2
Pour les parents du témoin	4	3	2	1	X		2

ÉLÉMENT 7 : LES MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT

	Présence de cet élément				Suite à donner		
	Bien présent			Non présent	Travaux terminés	Mettre à jour	1. À développer 2. À poursuivre chaque année
Pour l'auteur du geste	4	3	2	1	X		2
Pour la victime	4	3	2	1	X		2
Pour les parents de l'auteur du geste	4	3	2	1	X		2
Pour les parents de la victime	4	3	2	1	X		2

ÉLÉMENT 8 : LES SANCTIONS

	Présence de cet élément				Suite à donner		
	Bien présent			Non présent	Travaux terminés	Mettre à jour	1. À développer 2. À poursuivre chaque année
Pour l'auteur du geste	4	3	2	1	X		2
Gradation des sanctions (gravité et répétition)							

	4	3	2	I	X		2
Gradation de gestes réparateurs	4	3	2	I	X		2
Pour le témoin (s'il y a lieu)	4	3	2	I	X		2
ÉLÉMENT 9 : LE SUIVI							
	Présence de cet élément				Suite à donner		
	Bien présent			Non présent	Travaux terminés	Mettre à jour	1. À développer 2. À poursuivre chaque année
Pour l'auteur du geste	4	3	2	I	X		2
Pour la victime	4	3	2	I	X		2
Pour les parents de l'auteur du geste	4	3	2	I	X		2
Pour les parents de la victime	4	3	2	I	X		2
L'engagement du directeur	4	3	2	I	X		2

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT							
	Présence de cet élément				Suite à donner		
	Bien présent			Non présent	Travaux terminés	Mettre à jour	1. À développer 2. À poursuivre chaque année
Présentation du plan de lutte de l'école au conseil d'établissement	4	3	2	I	X		2
Approbation du plan de lutte par le conseil d'établissement	4	3	2	I	X		2

DATE D'ÉVALUATION	Mars 2020
NOMS DES ÉVALUATEURS	Liette Jodoin et les membres du comité encadrement
NOM DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE	Liette Jodoin
SIGNATURE DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE	



TROISIÈME PARTIE

Le bilan du Conseil d'établissement

2.1 Analyse des activités portant sur les décisions marquantes du Conseil d'établissement durant l'année

BILAN DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le Conseil d'établissement (CE) est un forum décisionnel doté de pouvoirs importants qui a une influence directe sur la vie à l'école et sur le bien-être des enfants. Il est composé de six (6) parents, de trois (3) enseignants, d'un (1) représentant du personnel de soutien, d'un (1) représentant du service de garde et d'un (1) représentant des services professionnels. En 2019-2020, le conseil d'établissement s'est réuni à six reprises, dont certaines en visio-conférence. Il a été appelé à adopter, à approuver ou à donner son avis sur différents dossiers :

- Budget de l'établissement
- Frais facturés aux parents (cahiers d'exercices, reprographie, sorties éducatives, effets scolaires, etc.)
- Grille-matières et grille-horaire
- Projet éducatif et plan d'action
- Planification des activités éducatives de l'école et des sorties du service de garde
- Mise en œuvre des services éducatifs complémentaires
- Critères de sélection d'une direction d'école
- Vie à l'école
- Mode de vie de l'école et règles au service de garde
- Contrat avec le traiteur
- Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école
- Photos scolaires
- Conférences et formations pour les parents et membres du CE
- Questionnement sur la révision de la Politique d'admission et d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2020-2021
- Service en ergothérapie pour le préscolaire, les premières années et les classes de développement global
- Campagne de financement (suite en 2020-2021)
- Présence de la caisse Desjardins avec le programme « Synergie »

Durant toutes les rencontres, les décisions ont été prises dans le meilleur intérêt des élèves et orientées vers la réussite de tous. Le climat des discussions était serein, favorisait les échanges et était respectueux des rôles de chacun. La directrice adjointe était présente à toutes les réunions.

Un comité a été créé afin de préparer des activités de financement. Ce dernier était composé de cinq membres; mesdames Sophie Léonard, Annie Campeau, Valérie Ouellette, Nathalie Breault et Josée Marc-Aurèle. Ce financement avait comme objectif de bonifier l'offre de service en ergothérapie auprès des classes d'enseignement préscolaire, des élèves de la 1^{re} année et des élèves des classes spécialisées ainsi que d'enrichir les bibliothèques des classes des élèves de la 2^e année à la 6^e année. Une première campagne a été mise sur pied avant même le début des classes, les collants d'identification « collez à moi ». Une seconde campagne plus importante était en préparation soit celle d'un rassemblement de ventes de garage, prévue le samedi 23 mai avec des espaces et des tables en location ainsi qu'une cantine. Le projet a cependant été annulé à la suite des événements relié à la pandémie (COVID-19). Il sera donc reconduit l'an prochain. Les différents fournisseurs et commerçants déjà sollicités ont affirmé leur appui et leur participation pour l'an prochain.

Dans le cadre du programme Synergie, notre établissement a reçu, le 15 mai dernier, de la Caisse Desjardins des Patriotes (caisse scolaire), la somme de 500 \$ pour le projet entrepreneurial de la classe de 4^e année de madame Audrey Jacques ayant pour but d'actualiser la bibliothèque centrale de l'école. Toujours en lien avec le programme Synergie, nous avons également reçu la somme de 500 \$ octroyée pour servir aux bénéfices des élèves de l'école.

POINTS POSITIFS ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

La collaboration entre l'équipe-école et les membres parents lors des réunions montre une volonté d'offrir ce qu'il y a de meilleur aux élèves et aux familles de notre école.

Pour terminer, j'aimerais souligner, en mon nom et en celui du conseil d'établissement, le travail de tous dans cette fin d'année hors du commun. L'équipe école, l'équipe du service de garde, les parents et surtout nos élèves ont su retrousser leurs manches et aller de l'avant. L'équipe-école a réussi à mettre en place des outils diversifiés pour aider les parents à guider leurs jeunes dans cette fin d'année exceptionnelle. Chapeau à tous et bon été!

Josée Marc-Aurèle

Présidente du conseil d'établissement

Le mercredi 10 juin 2020

